Canada

BULLETIN D'INFORMATION

OBJET :

À la suite du lancement de la 45e élection générale et compte tenu de l'importance de protéger nos processus démocratiques, le gouvernement du Canada (GC) met en place un programme pour améliorer la sécurité des candidats, lorsque le besoin s'en fera sentir.



Le GC adopte une approche stratifiée pour assurer la sécurité des élections au moyen des mesures qui suivent :

- une campagne de sensibilisation à la sécurité;
- les services de police compétents concernés;
- le soutien de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) aux candidats à la direction qui sont admissibles à la protection de la GRC en fonction d'une évaluation de la menace et des risques; et
- les dispositions en matière de sécurité mise en place par les candidats.
- En outre, le gouvernement fédéral va compléter ces mesures en offrant une couche de protection supplémentaire par l'intermédiaire de services de sécurité non armés du secteur privé à tous les candidats qui se sentent intimidés ou menacés, mais qui n'atteignent pas le seuil pour justifier la protection de la GRC ou de la police locale.

QUELS SONT LES SERVICES OFFERTS ?

Sous réserve de la disponibilité de l'entrepreneur, des services de protection rapprochée seront offerts aux candidats qui ont besoin d'être escortés et protégés lorsqu'ils assistent à des événements de campagne et/ou pendant les activités quotidiennes de la campagne. Un garde non armé prendra des mesures proactives pour atténuer les risques pour le candidat.

De plus, sous réserve de la disponibilité de l'entrepreneur, un service de sécurité à domicile sera offert dans le cadre duquel un garde non armé protégera les lieux de toute perturbation ou menace éventuelle.

QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE ?

Tout candidat inscrit à la 45e élection générale qui remplit les critères suivants :

CRITÈRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE

Un candidat est admissible à la protection rapprochée s'il satisfait à un ou plusieurs des critères suivants :

- ✓ Un incident de sécurité ayant pour but de causer un préjudice physique au candidat s'est produit
- ✓ Le candidat fait l'objet de tactiques d'intimidation qui l'empêchent de s'acquitter de ses responsabilités de campagne
- ✓ Le candidat a reçu des menaces documentées et précises, insinuant une intention de lui causer des blessures physiques
- ✓ Le candidat se sent menacé et intimidé par des manifestations prévues

CRITÈRE DE SÉCURITÉ À DOMICILE

Un candidat est admissible à la sécurité à domicile s'il satisfait à un ou plusieurs des critères suivants :

- ✓ Le domicile ou les biens personnels du candidat on fait l'objet d'actes de vandalisme ayant entraîné des dommages matériels
- ✓ La propriété du candidat a été prise pour cible par des manifestants
- ✓ Le candidat perçoit une menace de la part d'une ou de plusieurs personnes perturbatrices non invitées qui ont ciblé son domicile
- ✓ Le candidat perçoit une menace à cause de publications dérangeantes dans les médias sociaux qui divulguent son adresse résidentielle ou montrent des photos de son domicile

COMMENT LES CANDIDATS PEUVENT-ILS PRÉSENTER UNE DEMANDE ?

Les candidats peuvent présenter directement une demande en communiquant avec l'équipe chargée de la sécurité des candidats au moyen des coordonnées fournies ci-dessous. Une trousse d'information pour les candidats leur sera fournie par Élections Canada et leur parti politique respectif. Les services de police compétent, les partenaires du domaine de la sécurité et Élections Canada peuvent également communiquer directement avec le programme pour recommander un candidat s'ils apprennent que ce dernier a besoin d'une protection.

COMMENT LES PARTENAIRES DU DOMAINE DE L'APPLICATION DE LA LOI PEUVENT-ILS APPUYER CE PROGRAMME ?

Le gouvernement du Canada croit que nous avons une responsabilité commune d'assurer la sûreté et la sécurité des personnes qui participent aux élections fédérales. Les partenaires du domaine de l'application de la loi jouent un rôle important dans la création d'un environnement sécuritaire robuste pour protéger nos processus démocratiques. Nous croyons aussi qu'une coordination accrue entre les organisations pertinentes donnera lieu à une approche plus efficace et efficiente pour répondre aux préoccupations des candidats sur le plan de la sécurité.

Ce numéro de téléphone et cette adresse de courriel servent à communiquer directement avec l'équipe chargée de la sécurité des candidats, et ils sont réservés à l'usage exclusif de la police.

(613) 952-7573
CSS-SSC@pco-bcp.gc.ca